

## Modifications de la Grille d'audit de 2020

Le nombre de questions par niveau de sévérité du critère est résumé dans le tableau ci-après.

Type de non-conformité	Nombre de questions dans la grille d'audit de 2020
Critique	3
Majeure	7
Mineure	48
Bonne pratique	3
Bonne pratique suspendue	3
<b>Total</b>	<b>64</b>

Des modifications ont été apportées à la grille pour simplifier, mieux décrire les attentes et éviter des doublons. Par ailleurs, le comité de certification a aussi mieux défini les attentes pour les critères mineurs et retiré la possibilité d'être considéré « à améliorer » qui ne pouvait être une réponse adéquate pour plusieurs questions. Pour plus de détails, il faut consulter la version du 16 juin 2020 de la grille d'audit.

**Le pointage attribué pour chaque critère se répartit comme suit :**

Type de non-conformité	Oui	Non	À améliorer	Sans objet	Critères suspendus
Critique	10	0	NA	0/0	NA
Majeure	7	0	NA	0/0	NA
Mineure	5	0	3	0/0	NA
Bonne pratique	2	0	1	0/0	0/0

### **Calcul des points obtenus : Ex. Ferme 123**

Voici les résultats obtenus lors de l'audit 2019 (ancienne grille d'audit comportant 67 critères)

Type de non-conformité	Oui	Non	À améliorer	Sans objet	Critères suspendus	Total
Critique	2	1				<b>3</b>
Majeure	1	1		6		<b>8</b>
Mineure	21	8	6	13		<b>48</b>
Bonne pratique	3			2	3	<b>8</b>
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>21</b>	<b>3</b>	<b>67</b>

## 1- Pointage obtenu : Exemple

	Critique		Majeure		Mineure		Bonnes pratiques		Pointage Obtenu	Pointage Possible maximal
	Nb questions	Pointage	Nb questions	Pointage	Nb questions	Pointage	Nb questions	Pointage		
Oui	2	20	1	7	21	105	3	6	138	138
Non	1	0	1	0	8	0			0	57
À améliorer					6	18			18	30
Sans objet			6		13		5		NA	NA
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>20</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>48</b>	<b>123</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>156</b>	<b>225</b>
									<b>Pointage Final (%)</b>	<b>69,33</b>

**Critique** : il y a deux critères conformes « OUI » :  $2 \times 10 = 20$  pts + un critère non-conforme « NON » :

$1 \times 0 = 0$  pt, ce qui fait un total de **20 pts**.

**Majeure** : 1 critère conforme « OUI »  $\times 7 = 7$  pts + 1 critère non-conforme « NON »  $\times 0 = 0$  pt, ce qui fait un total de **7 pts**.

**Mineure** : 21 critères conformes « OUI »  $\times 5 = 105$  pts + 6 critères « À A »  $\times 3 = 18$  pts + 8 critères non maîtrisés « NON »  $\times 0 = 0$  pt, ce qui fait un total de **123 pts**.

**Bonnes pratiques (BP)** : 3 critères conformes « OUI »  $\times 2 = 6$  pts.

**Sans objet et critères suspendus** : On ne tient pas compte de ces questions dans le pointage final.

**Total du pointage obtenu** =  $20 + 7 + 123 + 6 = 156$  pts. (On ne tient pas compte des SO et suspendus)

## 2- Pointage maximal possible :

Il s'agit du pointage maximal que l'audité aurait pu obtenir si toutes les exigences avaient été adéquatement respectées. Ce sont **uniquement** les critères qui s'appliquent à l'entreprise (Oui, Non et ÀA).

**Critique** : Le total des points qu'il aurait pu obtenir est de **30 pts** (2 critères OUI + 1 critère NON =  $3 \times 10$  pts).

**Majeure** : Le total des points qu'il aurait pu obtenir est de **14 pts** (2 critères  $\times 7$  pts). Six autres critères majeurs se retrouvent avec les SO. Ces derniers ne sont bien évidemment pas comptabilisés.

**Mineure** : Le total des points qu'il aurait pu obtenir est de **175 pts (35 critères x 5 pts)**. Treize autres critères mineurs se retrouvent avec les SO. Ces derniers ne sont bien évidemment pas comptabilisés.

**BP** : Il a obtenu le pointage maximal de **6 pts (3 critères x 2 pts)**

**Total du pointage maximal possible = 30 + 14 + 175 + 6 = 225 pts. (On ne tient pas compte des SO et suspendus)**

**Pointage final en % = (156 / 225) X 100= 69,33 %.**

Le calcul du pointage final sera automatisé et le détail de ce calcul sera joint au bilan d'audit transmis au producteur.

### **3- Le seuil de passage :**

Le comité de producteur de semence de pommes de terre a approuvé la note de passage de 80 % pour 2020 qui sera augmentée à 85% pour 2021. Il faut savoir que le calcul effectué pour les audits de 2019 a montré que la grande majorité des fermes auditées a obtenu un pointage supérieur à 80%.

### **4- Les entreprises qui n'ont pas atteint le seuil de passage de 80 % :**

Il y a deux options :

- 1- Le comité peut reconduire l'audit pour l'année suivante, **OU**
- 2- Au moment où le Comité de certification se réunit en janvier, les corrections devraient avoir été reçues et acceptées si c'était possible de le faire. Avec la remise du sommaire de l'audit, les producteurs peuvent rapidement apporter des correctifs. À la lumière des informations fournies, l'auditeur attribue un nouveau pointage pour chaque critère corrigé. Si les correctifs s'avèrent insuffisants pour atteindre le seuil de passage, un audit à la ferme est à prévoir l'année suivante. Par contre, il y a des critères pour lesquels une correction en rétroaction n'est pas possible.

**IMPORTANT** : Les critères présentant le niveau de sévérité critique et certains éléments majeurs constituent des points d'une grande importance pour le PCQ. Le non-respect de ces critères constitue une sorte **d'échec automatique de l'audit**. Ceci veut dire que même si l'entreprise a obtenu un pointage final supérieur ou égal à 80 %, ces situations doivent obligatoirement être corrigées pour émettre les certificats de conformité des lots.